

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 016-211600648-20231120-202346-DE

MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12
Procuration : 01
Votants : 13

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2023

Pour : 13 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C., JOULIA G. .

ABSENTS : M. GUENE F., Mme FREMERY Cl. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 27 novembre 2023 M. GUENE Frédéric a donné procuration à M. BEAULIEU Claude.

OBJET : Bibliothèque-médiathèque municipale - Tarifs au 01^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de la bibliothèque-médiathèque, relatifs aux prêts de livres, de documents audio, et à l'accès à internet, ont été instaurés par délibération du 29 mars 2007.

Monsieur le Maire précise que seuls les tarifs individuels ont été augmentés en 2019, les autres tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2016, et demande au conseil municipal de fixer les tarifs pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 01^{er} janvier 2024 :

• **Le prêt de livres et de documents audio**

■ pour les habitants des communes de Brigueuil, Montrollet et Saint-Christophe : tarifs annuels, valables de date à date, à compter du 01/01/2024 :

- ▶ gratuité jusqu'à 16 ans,
- ▶ 6, 00 € : pour les personnes âgées entre 16 et 20 ans et les étudiants,
- ▶ 18, 00 € : tarif individuel.

■ pour les autres habitants : tarifs annuels, valables de date à date, à compter du 01/01/2024 :

- ▶ 6, 00 € : jusqu'à 16 ans,
- ▶ 11, 00 € : pour les personnes âgées entre 16 et 20 ans et les étudiants,
- ▶ 24, 00 € : tarif individuel.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 27 novembre 2023



Le Maire
Robert ROUGIER